

# Règlement de l'épreuve : TRIATHLON DE LA GIRAGLIA 2025

## Article 1- Descriptif de l'épreuve :

La 3ème édition du **Triathlon De la Giraglia** est inscrite au calendrier officiel de la Ligue Corse de Triathlon et se déroulera le 4 mai 2025.

Pour le format M et XS, c'est un triathlon dit « route », pour les enfants (poussins et pupille) c'est un format X-triathlon (VTT, course nature), les VAE seront acceptés en individuel et en équipe (**classement à part**).

Par conséquent elle est soumise à la réglementation générale 2019 de la FFTRI disponible sur le site internet de la Fédération.

Le concurrent qui s'inscrit à cette épreuve accepte automatiquement le respect du règlement de la FFTRI et les règles spécifiques de course de ce présent règlement.

Les jeunes de la catégorie **Benjamins, jusqu'à la catégorie Cadets** partiront sur la course Format « XS ».

**Il n'y aura pas de course en « équipe » de 2 ou 3 sur le format « XS ».**

Le Programme de l'événement sera le suivant :

### Journée du dimanche 4 mai 2025 :

- Départ course M : 9h00 (voir barrières horaires dans la suite du règlement).
- Départ courses enfants : 13h30.
- Départ course XS : 14h30.

-Le bonnet de bain et la ceinture porte dossard 3 points est obligatoire sur l'intégralité des épreuves.

(Ils ne seront pas compris dans le pack coureur, en cas échéant l'achat sera possible sur place).

-Des sanitaires seront mis à disposition.

-Des parkings seront mis à disposition et devront être respectés, interdiction de se stationner sur le parcours.

-Le Drafting (abri-aspiration) sera interdit sur l'intégralité des épreuves, des arbitres motorisés seront présents pour y veiller.

-Les règlements officiels de la fédération Française de Triathlon sera en vigueur sur l'intégralité des épreuves.

-Les briefings (organisation, arbitrages, signaleurs) sont **OBLIGATOIRES**.

-Outre le Chronométrage un pointage aléatoire sera effectué sur la course.

-Le récapitulatif des distances officielles est disponible en fin de document (les distances de l'épreuve sera cohérent par rapport à cette documentation).

-Un repas sera prévu pour chaque participant.

-Toutes les informations de la courses sont disponibles sur le site :

[Triathlonclubdugrandbastia.fr](http://Triathlonclubdugrandbastia.fr) puis onglet [compétitions-résultats-organisations](#) puis [organisations club](#) et enfin [Triathlon de la Giraglia](#)

-le chronométrage sera assuré par la société sportimers.

Inscription, calendrier et résultats de l'épreuve et des épreuves de la Ligue Corse de Triathlon sur : [www.sportimers.com](http://www.sportimers.com) .

## Article 2 – Conditions générales

### Natation :

Un bonnet **ne sera pas fourni pas l'organisation** à chaque concurrent.

Dans un souci d'écologie, chaque coureur devra se fournir de son bonnet de bain personnel.

Le port du bonnet sera **obligatoire** pour la course.

Dans le cas où le coureur n'aurait pas son bonnet de bain, l'organisation **en mettra en vente sur le point déterminé.**

Les lunettes et la combinaison sont autorisées selon règles FFTRI.

Le port de la combinaison sera validé ou non 01h00 avant le début de l'épreuve après mesure de la température de l'eau par le comité d'arbitrage en coordination avec le comité d'organisation de la course.

La distance de natation peut être raccourcie ou annulée en fonction du tableau suivant :

Distance	Température de l'eau						
	≥ 32 °C	31.9 °C – 31 °C	30.9 °C – 15 °C	14.9 °C – 14 °C	13.9 °C – 13 °C	12.9 °C – 12 °C	≤ 12 °C
400 m	Annulée	400 m	400 m	400 m	400 m	400 m	Annulée
750 m	Annulée	750 m	750 m	750 m	750 m	750 m	Annulée
1500 m	Annulée	750 m	1500 m	1500 m	1500 m	750 m	Annulée
3000 m	Annulée	750 m	3000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée
4000 m	Annulée	750 m	4000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée

L'organisateur pourra adapter les distances et le parcours natation en fonction du courant, de la marée et de la météo.

Ages	Annulation de la partie natation	Combinaison néoprène interdite	Combinaison néoprène obligatoire
<14 ans	<16°C	> 24.5 °C	
≥14 ans	<12°C	> 24.5 °C	< 16 °C

L'épreuve natation se déroulera sous le format suivant :

- 2 tours de 750m avec sortie à l'australienne entre chaque tour pour le format M.
- 1 tour de 400m pour le format XS.

Le temps limite pour l'épreuve natation est fixé à 50mn de course, à l'entrée dans le parc, après l'épreuve. Les concurrents ayant dépassé cette limite ne seront pas autorisés à prendre le départ de l'épreuve suivante.

### Vélo :

Le port du casque est obligatoire, il doit être homologué à coque dure, jugulaire attachée et ajustée, du départ jusqu'au retour à son emplacement (dans le parc à vélo) et ce, pendant toute la durée de l'épreuve cycliste.

La circulation dans le parc à vélo se fera **EXCLUSIVEMENT** à pied.

Le circuit n'étant pas fermé à la circulation, il est demandé un **respect scrupuleux du code de la route.**

Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière un autre concurrent, ou un véhicule pendant la course (**aspiration-abri interdit**).

Le dossard non plié, sera placé dans le dos, et l'accompagnement par un tiers est interdit.

Le parc à vélo sera accessible **uniquement aux concurrents, à l'organisation et aux arbitres.**

Aucun dépôt de sac ne pourra se faire dans le parc.

Il y aura un **ravitaillement** au milieu du parcours (Barcaggio), avec gourdes d'eau et ravitaillement solide.

Le retrait du vélo à la fin du triathlon, se fera sur présentation du dossard à l'organisation, après l'arrivée cycliste du dernier concurrent.

**Le temps limite de l'épreuve cycliste est fixé à 3h00 de course (natation + vélo), retour au parc.  
Les concurrents ayant dépassé cette limite ne seront pas autorisés à prendre le départ de l'épreuve pédestre.**

### **Course à pied :**

Le port du casque interdit, le dossard non plié sur la partie avant du corps, et l'accompagnement par un tiers interdit.

Pour l'épreuve en relais, les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes.

Une équipe est composée au minimum de 2 personnes et maximum de 3 personnes.

La course à pied se fera sur plusieurs tours, un **ravitaillement** en solide et liquide sera mise à disposition.

### **Article 3 – Briefing-dossards-parc à vélos :**

Les concurrents ont **l'obligation** de participer au **briefing** relatif à la compétition.

Il aura lieu en principe 15' avant le départ de la compétition, sur la zone de départ.

Le **parc à vélos** sera fermé 20' avant le départ de la course.

Le **retrait de dossards** sera clôturé 25mn avant le départ de la course.

### **Article 4 – Remise de prix**

La présence des concurrents est souhaitée.

### **Article 5 – Responsabilité civile de l'organisation**

L'organisation du Triathlon de la Giraglia format M est titulaire d'une « licence Manifestation » établie par la FFTRI, a la qualité d'assuré sur le contrat Allianz Associa Pro de la FFTRI N°54050159.

Il bénéficie par conséquent de la garantie responsabilité civile, contre-les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, quelle que soit la nature pouvant lui incomber dans le cadre de ses activités.

Sont assurés : l'organisateur, ses dirigeants, son personnel et ses volontaires bénévoles, dans le cadre de l'organisation de la manifestation.

Les dommages et garanties sont définis dans le contrat d'assurance consultable sur le site internet de la FFTRI.

L'organisateur est aussi couvert en défense pénale et recours suite à un accident.

### **Article 6 – Garanties accordées aux concurrents**

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

Les non licenciés FFTRI et FFTRI loisirs et dirigeants titulaires d'un pass compétition bénéficient de la garantie responsabilité civile du contrat N°54050159 de la FFTRI (voir également l'article 13).

Les dommages, les garanties et les montants sont énumérés dans le contrat consultable sur le site de la FFTRI.

Les titulaires du « pass compétition » ne bénéficient que des garanties « responsabilité civile ».

Les licenciés FFTRI titulaire d'une licence « compétition » bénéficient en sus de garanties individuelles accident et garantie « assistance » (organisation et prise en charge par Mondiale Assistance du retour au domicile).

Tout licencié auprès d'une fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union (ITU) peut accéder aux épreuves sans avoir à payer de pass compétition. L'athlète devra néanmoins compléter et signer un formulaire d'information (pass ITU) précisant que : L'athlète licencié auprès d'une fédération étrangère affiliée à l'ITU n'est pas obligatoirement assuré pour les épreuves auxquelles il participe sur le territoire Français. Il bénéficie automatiquement de la couverture responsabilité Civile du contrat d'assurance Fédérale. Le matériel ne bénéficie d'aucune couverture assurance fédérale.

Aucune garantie d'assurance de personne n'étant offerte par la fédération Française de Triathlon, il appartient à l'athlète licencié auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU (si la licence de sa propre fédération ne le couvre pas déjà) de souscrire dans son propre intérêt, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

### **Article 7 – Annulation de l'épreuve en cas de force majeure**

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, mais les frais d'inscription ne pourront être remboursés.

Si seule la partie natation doit être annulée, l'épreuve se transformera en Duathlon (course à pied, vélo, course à pied).

### **Article 8 – Droit à l'image**

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images animées(audiovisuelles) ou fixes (photos) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existant ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur en ce compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée. Le participant déclare reconnaître et accepter que l'organisateur sera en droit de procéder à l'enregistrement de ces images fixes et animées (photos et vidéos) et en accepte l'exploitation.

## **Article 9 : Arbitrage**

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTRI suivant son règlement ou, à défaut, à la chambre arbitrale du sport placée auprès du comité olympique et sportif Français, et définitivement tranché selon son règlement.

## **Article 10 – Frais d'inscription**

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux, lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Des frais de transaction bancaire par internet sont liés à chaque inscription, ceux-ci ne sont pas inclus dans les « frais d'inscription ».

## **Article 11 – La structure médicale**

L'équipe médicale composée d'un médecin, d'une ambulance et de secouristes sera présente sur le site du départ, et se tiendra prête à intervenir en tous lieux du parcours (aquatique, cycliste, course à pied).

## **Article 12 – La sécurité pendant l'épreuve**

### **Pendant la partie natation :**

- 1 responsable de la partie Natation, conduisant une embarcation motorisée : BNSSA et Titulaire du permis bateau.
- un groupe de kayakistes/paddle boarders.

### **Pendant la partie vélo :**

- Les signaleurs équipés réglementairement (gilets fluo ou T-shirts organisation et panneaux K10), baliseront et signaleront les intersections, pour le parcours cycliste.
- Un véhicule ouvreur sur le premier tour de course.
- Un serre-file au niveau du dernier concurrent.

### **Pendant la course à pied :**

- Les bénévoles équipés réglementairement (gilets fluo ou T-shirts organisation et panneaux K10).
- Un serre-file au niveau du dernier concurrent.
- 

## **Article 13 – conditions d'accessibilité aux épreuves**

Les licenciés FFTRI doivent présenter leur licence compétition en cours de validité lors du retrait de leur dossard.

Pour les autres compétiteurs : ils doivent remplir le pass compétition et s'acquitter de son montant

(à remplir sur le site internet lors de l'inscription).

**Un certificat médical de non contre-indication de la pratique du sport en compétition, de moins d'un an à la date de l'épreuve est obligatoire pour les personnes ne disposant pas de licence compétition FFTRI, tant pour les épreuves individuelles que les relais (sauf cas particuliers exposés ci-dessous).**

Les titulaires d'une licence FFTRI loisir ou dirigeant FFTRI sans la mention compétition doivent fournir un certificat médical de non contre-indication de la pratique du sport en compétition et s'acquitter du prix du pass compétition. (Un modèle de certificat médical est téléchargeable sur le site internet lors de l'inscription).

#### **Pour les relais :**

La licence F.F.N dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie natation, mais pas du paiement du pass compétition.

La licence F.F.C dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie vélo, mais pas du paiement du pass compétition.

La licence F.F.A dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie course à pied, mais pas du paiement du pass compétition.

Pour les étrangers : titulaires d'une licence triathlon dont leur fédération est affiliée à l'ITU, la présentation de leur licence en cours de validation lors du retrait de leur dossard est obligatoire. Ils sont dispensés du paiement du pass compétition, mais ils doivent remplir les pass ITU.

Tous ces documents sont téléchargeables lors de l'inscription sur le site internet de l'organisation.

#### **Article 14 – Modalités d'inscription aux courses/Annulation du concurrent**

Les inscriptions se feront via le lien indiqué sur le site sportimer.

Les échanges de dossards entre concurrents ne sont pas admis.

Dossier incomplet : tous les dossiers d'inscription incomplets (absence de règlement notamment) ne seront pas pris en compte.

#### **-Réglementation sur les distances :**

<b>CROSS DUATHLON</b>						
<b>Distances maximum</b>	<b>6-7 ans mini poussins</b>	<b>8-9 ans poussins</b>	<b>10-11 ans pupilles</b>	<b>12-13 ans benjamins</b>	<b>14-15 ans minimes</b>	<b>16-17 ans cadets</b>
<b>Course à pied</b>	250 m	500 m	750 m	2 km	2 km	4 km
<b>Vélo</b>	1 km	2 km	5 km	5,5 km	5,5 km	11 km
<b>Course à pied</b>	250 m	500 m	750 m	1 km	1 km	2 km

TRIATHLON						
Distances maximum	6-7 ans mini poussins	8-9 ans poussins	10-11 ans pupilles	12-13 ans benjamins	14-15 ans minimes	16-17 ans cadets
Natation	50 m	100 m	200 m	400 m	400 m	750 m
Vélo	1 km	2 km	4 km	10 km	10 km	20 km
Course à pied	500 m	1 km	1,5 km	2,5 km	2,5 km	5 km

Triathlon	Natation	Cyclisme	Course à pied
<b>Distance XS</b>	400 m	10 km	2.5 km
<b>Distance S</b>	750m	20 km	5 km
<b>Distance M</b>	1.5 km	40 km	10 km
<b>Distance L</b>	3 km	80 km	30 km
<b>Distance XL</b>	4 km	120 km	30 km
<b>Distance XXL</b>	3.8 km	180 km	42.195 km

## Contacts

Contact mail organisation : [contact@triathlonclubdugrandbastia](mailto:contact@triathlonclubdugrandbastia)

Contacts téléphonique :0626403304/0621912123